

EURL AB CONSTRUCTION

*Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 10 rue du Côteau, 16420 BRIGUEUIL*

Le soussigné, agissant en qualité de seul associé de la société AB CONSTRUCTION :

Monsieur Antoine BOURDIER

demeurant 7 Lavallade, 16420 BRIGUEUIL,
né le 02 septembre 1996 à SAINT-JUNIEN (87200),
de nationalité française

Est présent à l'issue de la signature des statuts de la société AB CONSTRUCTION pour désigner le premier gérant de la dite-société, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

A cet effet, il est convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DU PREMIER GERANT :

Le soussigné nomme Monsieur Antoine BOURDIER pour une durée illimitée en qualité de gérant de la société AB CONSTRUCTION.

Il n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

Il déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées.

Il n'affirme n'exercer aucune autre fonction, et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DU GERANT :

Le gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre III des statuts.

III - REMUNERATION DU GERANT :

Monsieur Antoine BOURDIER exercera ces fonctions de gérant et ne sera pas rémunéré pour cette fonction.

Fait à Limoges
Le 20 septembre 2023

Monsieur Antoine BOURDIER

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.